

d'orient le 10 Prairial an II
29 mai 1794.

Le citoyen Henry est des Armes.
à la Commission de la Marine.

Je vous rends compte citoyen que le Van les Droits de l'homme a été mis à l'eau aujourd'hui à 3 heures du soir, j'aurai bien désiré vous dire sans accident, mais malheureusement les deux câbles de retenue ayant cassé le coup de fouet qu'ils ont donné a ceintre trois citoyens charpentier dont un a tombé mort sur le coup, un second blessé à mort et le troisième dangereusement malade.

Voici plusieurs accidents qui arrivent à la cale où a été construit le Van les droits de l'homme. Cela provient de ce que sa pente de 15 lignes par pied de la longueur du vaisseau est trop forte d'un moins de 2 lignes. Ce qui donne une vitesse incroyable au Van et lorsqu'il vient à faire tête à ses retenues, il n'y a pas de câbles qui puissent résister à la poussée d'une masse aussi considérable.

Cette cale étant un massif de pierre, il n'est pas possible actuellement de penser à la réparer, mais je vais faire établir des corps-morts dans une position à placer les câbles de retenue bien différemment de l'ancien usage de ce port, et j'oserai assurer que de pareil accidents n'auront plus lieu.

Ce Van a été mâté aujourd'hui de ses deux bords mâts et beaupré au travail de suite à le mettre en état d'être abattu en quille pour le doubler en cuivre.

d'orient le 18 Prairial II
6 juin 1794

Le Citoyen Henry est des armes
à la Commission de la marine.

Je vous rends compte que le Van les Droits de l'homme a été viré en quille aujour d'hui et doublé en cuivre du côté de babord. Je vous observe citoyen que c'est après sept journées de travail, du jour de la mise à l'eau de ce Van que cette opération s'exécute; je désire que cette célérité puisse vous être agréable et vous convaincre que les Travaux de l'orient ne sont pas tombés dans un état de léthargie comme on vous l'a dit. C'est l'arrêté du comité de salut public du 18 Germinal (7 Avril) qui a donné lieu à cette calomnie parce qu'il est maintenu avec vigueur dans tous ses points.

Je vais une preuve secondaire que les Travaux de ce port ne sont pas interrompus ni tièdes. Comme la calomnie a cherché à vous en inspirer le sentiment; c'est que le 10 de ce mois jour de la mise à l'eau du Vaisseau les Droits de l'homme. La quille entière de la Frégate que construit le Citoyen Carro était à 6h du soir du même jour, montée sur le même chantier de construction et qu'aujourd'hui son étrave, arceau et neuf couples de cette Frégate sont aussi montés. Je compte que je vous rends citoyens est exact, je vous prie d'y ajouter foi; je n'ai jamais su m'éloigner de la vérité je le regarde suffisant pour prouver aux digneurs du port de l'orient

AN.
BB 324
F042

Citoyen Ministre. d'orient le 30 janvier 1793.

Par l'article 2 du décret de la convention nationale du 13 janvier il doit être incessamment mis en construction 25 vaisseaux de ligne et 20 Frégates, et vous m'ordonnez par votre dépêche du 23 du même mois de vous exposer la situation de ce port, par rapport au bois de construction et autres munitions principales.

En attendant que cet état soit dressé avec tout le soin qu'il exige, je puis vous assurer que l'on peut mettre ici sur les chantiers, 2 vaisseaux de 74 canons et 2 Frégates, et en pousser vigoureusement la construction. Ce n'est pas que nous ayons un assortiment aussi complet qu'il serait désirable de l'avoir; nous manquons ici comme ailleurs de certaines classes de bois carbes. Mais je vous prie de vous en reposer sur mon zèle pour suppléer à ce manquement par les ressources de la nécessité; bois carbes ou non carbe, ces Vx seront construits et le seront solidement.

Quant à la force en canons des Frégates, j'aurai l'honneur de vous représenter que si les mêmes bois que nous employons pour la manœuvre que celles qui portent des canons de 18, est plus que suffisant pour l'artillerie du calibre de 24, ainsi pour en faire un meilleur emploi que de les convertir en grosses Frégates bien supérieures à tout ce que les anglais ont déjà mis en mer de ce genre.

J'ai vu chez eux leurs frégates de 44 canons plus faibles en artillerie que les Frégates proposés. Leur première batterie n'est qu'à peine élevée que de 4 pieds au dessus de l'eau, elles seraient foudroyées par les nôtres dont la batterie doit être au moins

Extrait des Registres du Comité de Salut Public
de la Convention Nationale, du 27. Jour de Messidor
l'an deuxième de la République une et indivisible.

Bayonne
Frigates
La Patriote
La Fidèle
Corvettes
La Bonne Citoyenne
La Berceuse
La Paix
La Sage
La Jeune
La Vigie



Le Comité de Salut Public arrête 1.^o que
les Croiseurs de frégates La Patriote et La Fidèle de
Corvettes La Bonne Citoyenne, La Berceuse, La Paix, La Sage, La Jeune et La Vigie en construction au Fort
de Bayonne seront suivies avec la plus grande activité
et que tous les moyens seront employés pour que ces
Bâtimens soient achetés et mis à l'eau au plus tard
le 15 Germinal prochain, qu'ils seront aussi-tôt armés
et préparés pour être en état de prendre la mer au
premier signal que pour cet effet on travaillera en même
temps à la construction, aux Machines, grément et à tout
autre objet d'armement et d'équipement, et
qu'indépendamment de ces Croiseurs, on ne cessera de
s'occuper de la préparation des Bâts pour les autres
constructions ordonnées.

Bordeaux
Frigates
La République
La Déclaration
Corvette
La Montagne

2.^o que dans le délai d'un mois la frégate La République
sera lancée, qu'elle sera armée aussitôt et mise sous vingt
jours en état de prendre à Toulon, et huit jours après
en état de prendre la mer, que La Déclaration sera armée
à l'eau dans deux mois, aussitôt et mise en état
de prendre la mer dans un autre délai d'un mois, que la
Corvette La Montagne sera dans l'espace de vingt jours
débarquée de Bordeaux, en état de prendre la mer, et que les
frigates et corvettes dont la construction est ordonnée seront
suivies avec la plus grande célérité.

Nantes
Frigates
La Bonaparte
La Fidèle
Corvettes
La Bonne
La Jeune

3.^o que les Frigates La Bonaparte et La Fidèle dont la
construction est commencée à Nantes seront mises à l'eau au
plus tard dans trois mois, que pendant leur construction on
préparera le grément, les voiles et tous les autres
objets d'armement et d'équipement afin qu'elle puissent
aller à la mer sous quinze ou vingt jours après qu'elle seront

1^{er}. que les Corvettes Le Bonheur, L'Indigne également en construction soient lancés sous un mois au plus tard et aussitôt armés et mis en état de prendre la mer dans un délai de quinze à vingt jours.

que les D^{rs} de Construction de Doune soient préparés à déplacer sur les chantiers d'autres frégates aussitôt que les premières seront lancées.

2^o. que la frégate La Coeur National sous quatre Décaies sera mise à l'eau, que la Bégénierie et la Bravoire seront également mises à l'eau sous deux mois, que les objets de la structure, grément, de la voilure et ceux d'armement et d'équipement se feront pendant leur construction pour qu'un mois après au plus qu'elles seront lancées, elles puissent mettre sous voile.

que dans un mois au plus tard on commencera la construction de cinq autres frégates portant Du 12 et Du 18 que ces frégates pourront être conduites soit dans le golfe d'Or que dans le port de Moutmarin, et que les travaux se feront avec la plus grande célérité.

3^o. que la frégate Le Révolutionnaire en construction sera mise à l'eau dans un mois au plus tard et aussitôt armé et équipé en état de mettre sous un mois à la voile.

que sous quatre Décaies, les frégates L'Unité et La République seront mises à l'eau et en état de mettre sous voile.

que la Corvette La Constante sous cinq Décaies sera mise à l'eau et en état d'aller à la mer, et L'Éclair sous un mois. La Bravoure La Mençante seront mises à l'eau sous quatre Décaies et aussitôt armés et en état de mettre sous voile.

que les frégates et autres bâtiments pour la construction en ordonnance soient sur le champ mis sur chantiers dans les cales qui trouveront être vuides, et les ~~chantiers~~ à mesure que les cales seront vuides, et le bois se préparera pendant l'intervalle que les cales se vuideroient.

4^o. que la gabarre Le Rhinoceros, les Corvettes Le Brule quille La fidèle, La Corinthe, et La Victorieuse soient lancés sous quatre Décaies et aussitôt en état de prendre la mer sous vingt cinq jours.

que les constructions ordonnées soient mises sur le champ en chantier dans les cales qui se trouveront vuides, que le bois se préparera d'avance pour celles qui seront attardées que les cales soient vuides.

5^o. que sous quinze jours les quilles des deux frégates de

S. M. a
frégates
La Coeur National
La Bégénierie
La Bravoire

Maréchal
frégates
Le Révolutionnaire
L'Unité
La République
Corvettes
La Constante
L'Éclair
La Bravoure
La Mençante

houffleur
Gabarre
Le Rhinoceros
Corvettes
Le Brule quille
La fidèle
La Corinthe
La Victorieuse
Dieppe

la construction est ordonnée seront posés, et qu'elles seront achevées et lancées sous trois mois au plus tard, et aussitôt armées et mises sous vingt cinq jours en état d'aller à la mer.

Boulogne
Cutter
Regain
Poissou Volant
Souffleur
Chaloupe Canonnière
Méchante
Surpris.

8.° que les Cutters Le Regain Le Poissou Volant et le Souffleur prendront la mer sous quinze jours.

Chaloupe Canonnière
Méchante
Surpris.

que les Chaloupes Canonnières La Méchante et le Surpris seront lancés et misés sous voiles sous un mois.

Calais
Cutter
Le Narcisse
Chaloupe Canonnière
L'Inabordable
Brutante

9.° que le Cutter Le Narcisse prendra la mer sous quinze jours que les Chaloupes Canonnières L'Inabordable et la Brutante seront lancés et misés sous voiles sous quatre semaines au plus tard.

Antkeryue

10.° que les deux frégates dont la construction est ordonnée seront commencées sous quinze jours et achevées sous trois mois.

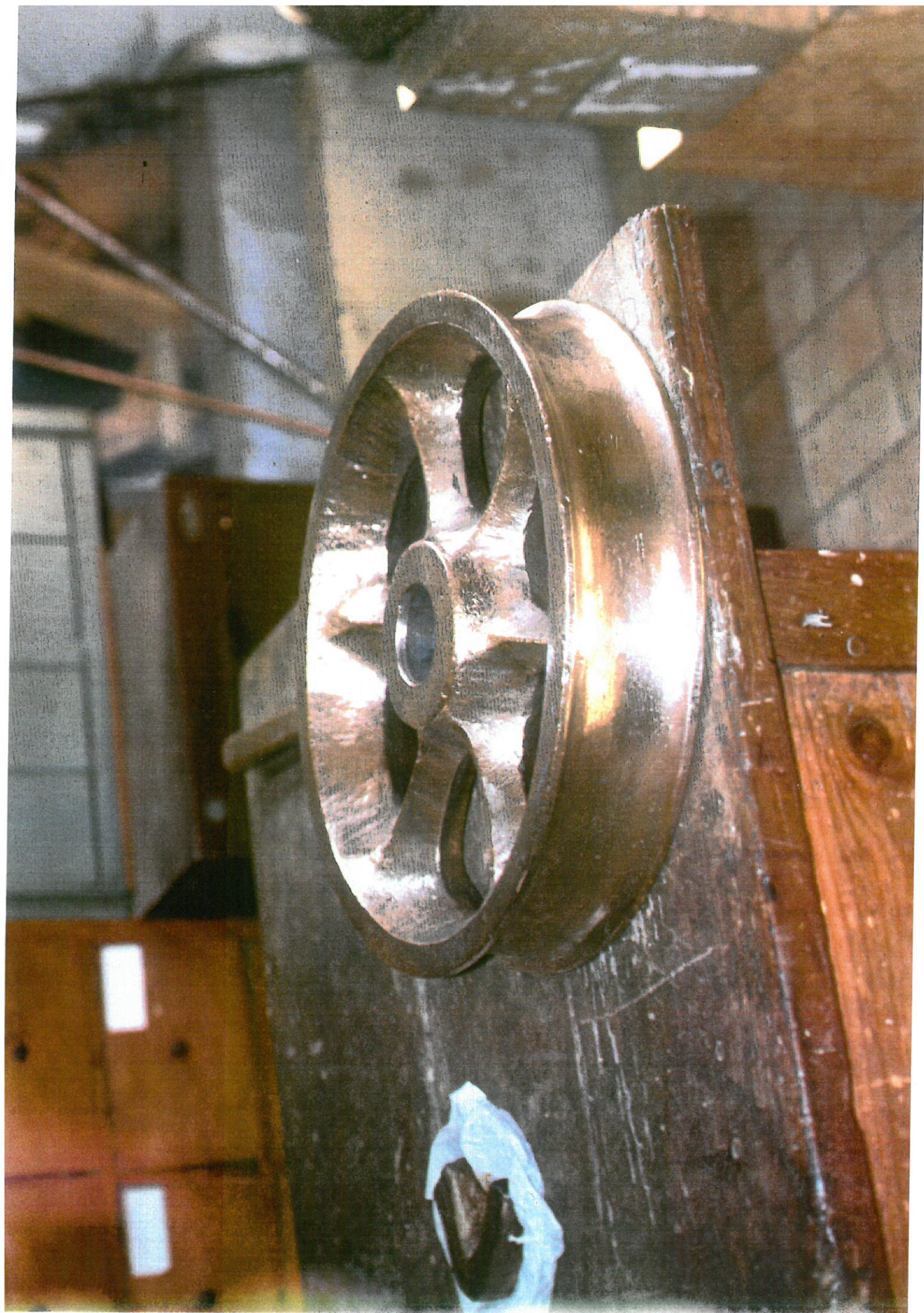
Verague de la Marine dans les différents ports et dans les arsenaux emploieront tous les moyens d'acquisition et autres que le Roi met en leur pouvoir pour se procurer et faire arriver tous les courriers et approvisionnements. Ils seront travailler le jour et la nuit aux ouvrages qui en seront susceptibles. les chefs des Bureaux Civils, les Ingénieurs, Contre-Maitres, Entrepreneurs et fournisseurs ainsi que tous autres agents, ou ouvriers qui négligeraient, ou qui ne seconderaient par des soins leurs pouvoirs le travail et approvisionnement et les opérations de tout genre dans les ports et arsenaux de la République et par tout ailleurs où ils seront employés seront destitués, renvoyés par le Ministre de la marine et mis en état d'arrestation comme suspects.

Pour Extraits Conformés Juges Nilsou Varames
B. Barre, Carant C. A. Friar, Robespierre, Collot
D'herbois, R. Lindet, St. Just.

Pour copie Conformée
Signé Dablonville.







Brest le 6 décembre 1793

Citoyen Ministre,

Dans une conversation que j'en hier au soir avec le représentant du Peuple Bréard, il me demanda si on ne pouvait pas tirer parti de quelques vieux vaisseaux encore existant dans le port et m'engagea à employer toutes les ressources de mon art pour procurer à la Marine un surcroix de forces. Ce représentant sait ainsi que toi qu'il ne faut pas me stimuler beaucoup lorsqu'il s'agit du bien de ma patrie, en conséquence, je me suis rendu dans le port ce matin, j'y ai consulté mes registres de situation des Vaux ainsi que les P.V. des visites faites à différentes époques et je me suis assuré qu'on peut encore tirer un parti avantageux des vaisseaux l'Argemante, le Pluton, et même le Brutus en les rasant absolument jusqu'au seuillet inférieur de la 2^e batterie et en supprimant totalement les gaillards. Alors au moyen d'un quinzième sabord qu'on ouvrirait à la 1^{re} batterie, on aurait des Frégates de 30 canons de 36^e ou mieux de 24.

Et afin de consolider la partie de la flottaison de ces trois Vaux qui, comme tu le sais, est celle qui fatigue le plus à la mer, je propose d'appliquer huit viures de doublage de chêne d'un pouce d'épaisseur. Rien ne s'opposera à ce qu'on double en cuivre la partie de ce doublage qui se trouvera immergée lors de la charge du Vau.

Tels sont les moyens que j'ai proposé au citoyen Bréard, il les a goûtés, je te les soumetts et j'attends ton approbation si ils t'en paraissent susceptibles.

SANE.